

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-06-001

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures zéro minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	09
Nombre de suffrages exprimés	:	09
(POUR : 09 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/06/2023

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie,
ROBERT Jean-Marc, COURNUT Evelyne, , PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ
Damien

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 11 avril 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique
du mardi 11 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du mardi 11 avril 2023.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Dorothee CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 15 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-06-002

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures zéro minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 09
(POUR : 09 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/06/2023

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, COURNUT Evelyne, , PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien

Madame Dorothée CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2023-257 du 02/05/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin ; Mesdames Annie MARTY et CONTÉ Josiane et les deux membres présents les plus jeunes ; Monsieur DEILHES Benoît et Madame PERIÉ Cécile. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures enregistrées : CONTÉ Josiane, MARTY Annie, FIGEAC Francis.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 9
 - Majorité absolue : 5
-
- Madame CONTÉ Josiane : 9 voix,
 - Madame MARTY Annie : 9 voix,
Monsieur FIGEAC Francis : 9 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUP

Les candidatures enregistrées : CASTELNAU Dorothée, Monsieur DEILHES Benoît, Madame PERIÉ Cécile.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 9
 - Majorité absolue : 5
-
- Madame CASTELNAU Dorothée : 9 voix,
 - Monsieur DEILHES Benoît : 9 voix,
 - Madame PERIÉ Cécile : 9 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** les votes des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

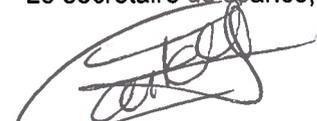
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,


Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,


Dorothée CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 15 JUN 2023

Délibération n°2023-06-003

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures zéro minute,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 09
(POUR : 09 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/06/2023

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie,
ROBERT Jean-Marc, COURNUT Evelyne, , PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ
Damien

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Révision des tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-06-006 du 11 juin 2021 fixant les tarifs des
repas de la restauration scolaire de l'école communale.

Monsieur le Maire expose la nécessité de réviser les tarifs des repas du restaurant scolaire
afin de s'aligner légèrement avec les deux autres communes du RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- de **FIXER** les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 de la façon
suivante :

- Tarif d'un repas enfant : 4,00 €
- Tarif d'un repas adulte : 4,65 €

- de **CONSERVER** la facturation des repas mensuellement.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Dorothee CASTELNAU.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 15 JUN 2023